

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2017

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 19)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 75

présenté par

M. Viala, M. Abad, Mme Bazin-Malgras, M. Saddier, M. Ramadier, M. Verchère, M. Bazin,
M. Lurton, Mme Louwagie, Mme Genevard et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 2

À l'alinéa 7, après le mot :

« seuil »,

insérer les mots :

« précisément défini ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La formulation exposée dans le présent texte « un seuils » est beaucoup trop générale et vague pour pouvoir être adoptée en l'espèce. Il faut que le texte de loi définitif précise de manière explicite ce seuil.